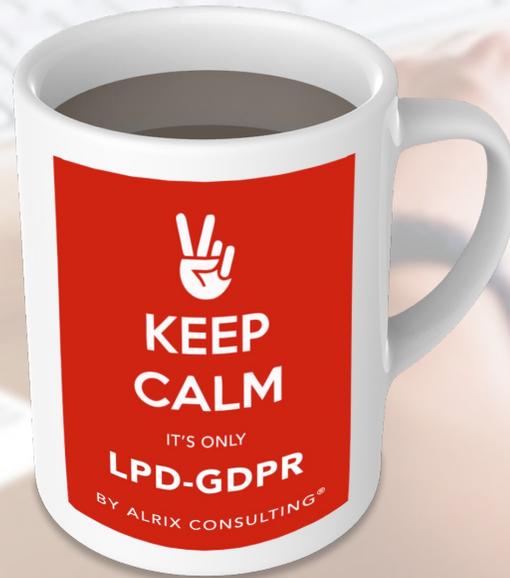




Protection des données personnelles



La protection des données personnelles

Philippe Labare – DPO
Arix Consulting

Pas d'entreprises sans données personnelles



Clients, prospects

- Alain LeCarré, Célibataire, sans enfants
- Né le 11/03/1995 à Nyons
- Niveau de revenu élevé, propriétaire de son domicile
- Liste et date des achats réalisés : 13.08.2022 (...)
- (...)

- **Prospecter**
- **Livrer vos produits et services**
- **Facturer**
- **Fidéliser**
- **(...)**



Salariés

- Michel Keller, habite au 118 chemin (...)
- Commercial pour la société Dupuis depuis le 5 mai 2018
- 10 200 CHF/mois
- Client de la banque Migros
- Marié avec Stéphanie Keller, 1 garçon de 5 ans (Romuald)
- Liste des badges à l'entrée : 09.12.2021 à 17h00 ...
- (...)

- **Verser un salaire**
- **Tenir un dossier du personnel**
- **Suivre le temps de travail**
- **(...)**



Candidats

- Céline Thevenoz, celine.thevenoz@gmail.com, (...)
- Réviseur d'entreprise
- Diplômé(e) depuis 1990
- Actuellement en poste au Crédit Suisse
- « *Méthodique, bon orthographe mais assez réservée* »
- (...)

- **Pourvoir à un poste vacant**
- **Constituer une Cv-thèque**

Des obligations réglementaires renforcées ...



	Loi de Protection des Données personnelles	Règlement Général de Protection des Données
Application	Toutes les entreprises suisses	Les entreprises suisses <u>traitant des données personnelles de résidents UE</u>
	Entrée en vigueur 1^{er} septembre 2023	Est entré en vigueur le 25 mai 2018
Risques	Sanctions pénales (renforcées)	
	Responsabilité civile de votre entreprise	
	-	Sanctions administratives
Opportunités	Gain de confiance aux yeux de vos clients, salariés ...	
	Système d'information plus robuste	

*« La confidentialité des données
tu préserveras. »*

*« L'intégrité des données,
tu conserveras. »*

*« La disponibilité des données,
tu t'assureras. »*

Nouveau !

*« De tes incidents,
tu informeras. »*

Nouveau !

*« Tes traitements risqués,
tu documenteras. »*



SECURISER

les données personnelles

Nouveau !

*« Ton registre des traitements,
tu tiendras. »*

*« Un DPO,
tu nommeras. »*



DOCUMENTER

ses traitements de données personnelles

*« Des données inutiles,
tu ne collecteras pas. »*

*« Des données devenues inutiles,
tu effaceras. »*

*« Des données sensibles,
tu t'abstiendras. »*



RATIONALISER

les données personnelles

Renforcé

*« Les personnes,
Tu informeras. »*

*« Le consentement,
tu disposeras ... dès fois. »*

*« L'opposition au traitement,
tu respecteras. »*

Elargi

*« Une copie des données,
tu communiqueras. »*



RESPECTER

les droits des personnes

Clarifié

*« Tes sous-traitants,
tu encadreras. »*

*« Tes transferts de données hors Suisse,
tu encadreras. »*



ENCADRER

les transferts hors UE et les sous-traitants

#Méthode #pédagogie #pragmatisme

1. Sensibiliser

ATELIER DE SENSIBILISATION

- Qu'est ce qu'une donnée personnelle ?
- Pourquoi protéger les individus ?
- Grands principes de la réglementation
- Bénéfices pour l'entreprise

RAPPORT D'AUDIT

Comprendre les différents traitements :

- ✓ Finalités
- ✓ Type de données personnelles
- ✓ Personnes concernées
- ✓ Services et outils impliqués
- ✓ Cycle de vie de la données
- ✓ Mesures de sécurité

Lister les non-conformités

2. Auditer

3. Planifier

PLAN D'ACTION

Lister les actions correctrices

- ✓ Priorisation
- ✓ Quoi ?
- ✓ Qui ?
- ✓ Quand ?

ACTIONS DIVERSES

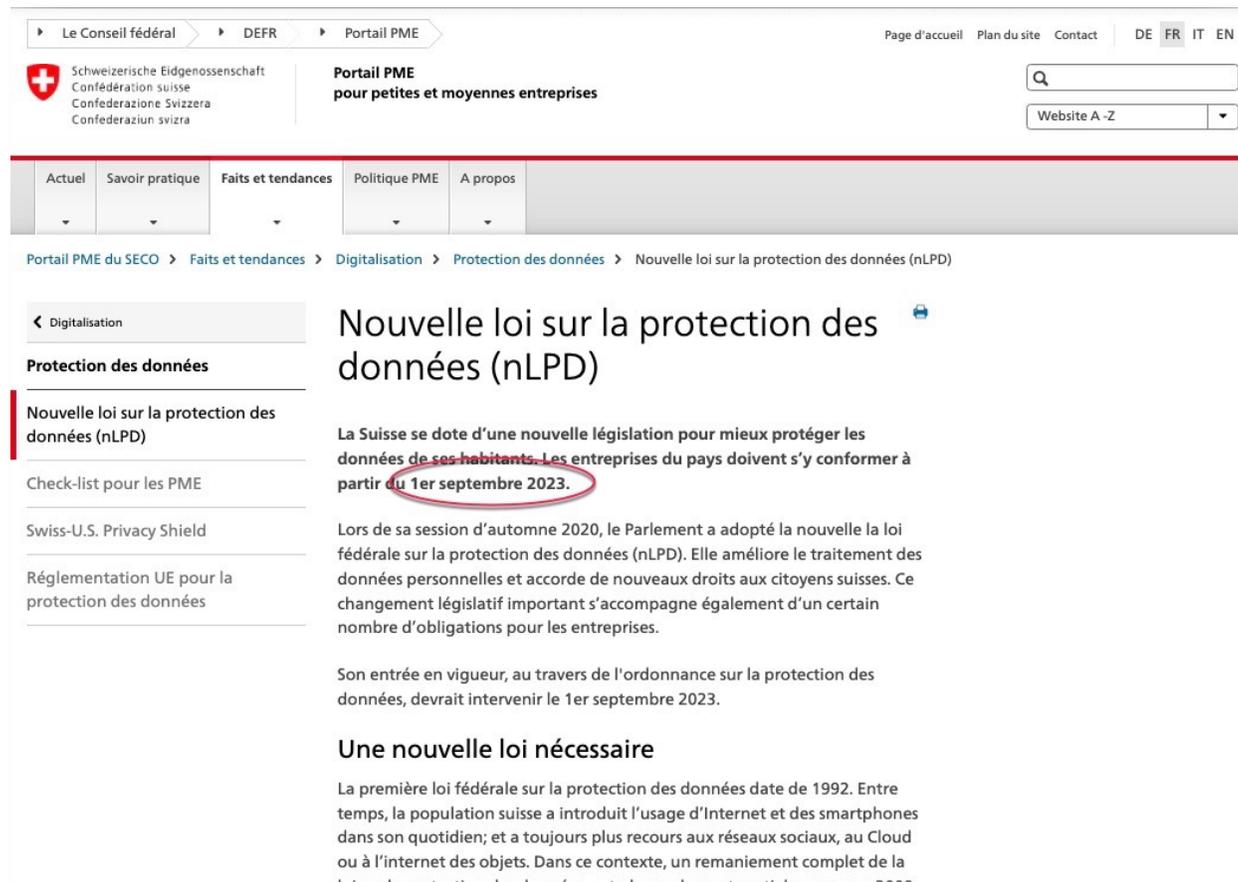
- ✓ Réaliser la documentation
- ✓ Ajuster certains traitements
- ✓ Informer les personnes
- ✓ Cadrer les contrats de sous-traitance
- ✓ Cadrer les transferts hors UE/Suisse
- ✓ Renforcer la sécurité des données personnelles
- ✓ Etc ...

4. Remédier

Une échéance pour les entreprises

Application de la Loi suisse sur la Protection des Données - LPD

1^{er} septembre 2023



Le Conseil fédéral > DEFR > Portail PME

Page d'accueil Plan du site Contact DE FR IT EN

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Portail PME
pour petites et moyennes entreprises

Q

Website A-Z

Actuel Savoir pratique Faits et tendances Politique PME A propos

Portail PME du SECO > Faits et tendances > Digitalisation > Protection des données > Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

< Digitalisation

Protection des données

Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

Check-list pour les PME

Swiss-U.S. Privacy Shield

Réglementation UE pour la protection des données

Nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)

La Suisse se dote d'une nouvelle législation pour mieux protéger les données de ses habitants. Les entreprises du pays doivent s'y conformer à partir du 1er septembre 2023.

Lors de sa session d'automne 2020, le Parlement a adopté la nouvelle loi fédérale sur la protection des données (nLPD). Elle améliore le traitement des données personnelles et accorde de nouveaux droits aux citoyens suisses. Ce changement législatif important s'accompagne également d'un certain nombre d'obligations pour les entreprises.

Son entrée en vigueur, au travers de l'ordonnance sur la protection des données, devrait intervenir le 1er septembre 2023.

Une nouvelle loi nécessaire

La première loi fédérale sur la protection des données date de 1992. Entre temps, la population suisse a introduit l'usage d'Internet et des smartphones dans son quotidien; et a toujours plus recours aux réseaux sociaux, au Cloud ou à l'internet des objets. Dans ce contexte, un remaniement complet de la

L'accompagnement par Alrix Consulting

Alain Lacroix – CEO Alrix Consulting

Accompagnement Arix Consulting

Depuis 2016, présent en Suisse et en France, Arix Consulting est un cabinet indépendant de consultants experts dans le conseil en gestion des Systèmes d'information (SI).

RGPD/LPD
Rôle de DPO

Audits &
Conseils

Gestion des
appels d'offres



Risk
Management

Gestion des
contrats (SLA)

Gestion de
projets



ALRIX
CONSULTING



alrix.ch